

Réf: Dossier 472740

## Avis de constitution

### SOCIETE « KILAMA »

Siège Abidjan Cocody Angré 8ème Tranche non loin  
du pont Soro, Lot 400, Ilot 28

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 15/12/2025 , et enregistrés au CEPICI le 22/12/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KILAMA »

Objet : La société a pour objet en CÔTE D'IVOIRE et à l'ETRANGER :

- FoodTech ;
- Commerce électronique (e-commerce) de produits alimentaires ;
- Livraison et distribution de produits alimentaires ;
- Mise en relation entre producteurs et consommateurs.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée-
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan Cocody Angré 8ème Tranche non loin  
du pont Soro, Lot 400, Ilot 28

Dirigeant(s) Mme KAMAGATE NAFATOUMATA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2026-B13-00299 du 12/01/2026 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°01648/GTCA/RC/2026 du 12/01/2026

